

Monsieur le Préfet de Maine et Loire
Direction de l'inter ministérialité et du développement
durable
Bureau des ICPE et de la protection du patrimoine
Place Michel Debré
49934 ANGERS CEDEX 9

Nos réf. : 0583/ED/2012

Nantes, le 15 novembre 2012

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis, le dossier du Gaec Laurentais à Saint Laurent du Mottay en vue de procéder à la restructuration et à l'extension d'un élevage porcin de 2 368 équivalents animaux.

Le projet a été examiné par le bureau de la Commission Locale de l'Eau le 15 novembre dernier et il a rendu un avis favorable. Il souhaite cependant attirer votre attention sur plusieurs points.

Si le projet respecte globalement les objectifs du SAGE en termes de fertilisation (disposition QE 11 du PAGD), le bureau insiste sur la nécessité de ne pas apporter de fertilisation minérale dans les parcelles déjà bien pourvues en phosphore.

Il approuve également la proposition d'assurer un suivi de l'enrichissement des sols. Le sous bassin versant concerné par les épandages est apparu comme soumis à une pression phosphore (et phytosanitaire) très importante lors du diagnostic du SAGE de l'estuaire de la Loire.

Ce sous bassin versant a également été identifié comme prioritaire en termes de risques de ruissellement. Si le bureau de la CLE a bien noté la prise en compte de l'article 10 du règlement du SAGE, il souhaite que votre arrêté d'autorisation comporte des prescriptions de nature à assurer la pérennité, l'entretien et la qualité des haies ou boisements identifiés par le maître d'ouvrage, et que celui-ci propose de conserver comme obstacle au ruissellement (Bloc 1 – Gaec Laurentais - îlots PAC 12 et 15).

Le projet comprendra la construction de nouveaux bâtiments tous situés en dehors du périmètre du SAGE. Je profite toutefois de ce courrier pour vous rappeler que le SAGE fixe des règles en matière de régulation des eaux pluviales. Si elles ne s'appliquent pas dans le cas présent, il s'agit d'un point sur lequel le bureau de la CLE est vigilant.

Lors des débats sur ce dossier, certains membres du bureau de la CLE qui participent au CODERST en Loire Atlantique, nous ont rapporté que les services de l'Etat du département disposent d'une base de données couplée à un système d'information géographique intitulée IPE pour « informatisation des plans d'épandage ». Cet outil apparaît très intéressant car il permet de centraliser les plans d'épandage quelle qu'ils soient (agricole, collectivité, industriel). Vos services sont-ils dotés d'un outil similaire ?

Par ailleurs, il semble qu'en Loire Atlantique, l'Etat ait arrêté une doctrine « phosphore » pour se prémunir notamment d'un enrichissement trop important des sols. Une démarche identique a-t-elle été engagée en Maine et Loire ? Dans l'affirmative, le bureau de la CLE apprécierait d'en avoir si possible communication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER
Présidente du SAGE Estuaire de la Loire